COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU
29 OCTOBRE 2026

RAPPORT N° I-5
26SGADB0061

Nombre de conseillers en exercice :
26

Nombre de conseillers présents :
24

Date de convocation :
23 octobre 2026

Date d'affichage :
4 novembre 2026

OBJET:
Fourniture de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels - Lot 5 Fourniture d'huiles et produits lubrifiants - Autorisation de signature d'une modification n°1 de l'accord-cadre à bons de commande 2504305PR

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 1**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 29 octobre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Maison de l'administration - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**.

ETAIENT PRESENTS :
M. Nicolas BONNAND - M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillain GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN
VICE-PRESIDENTS

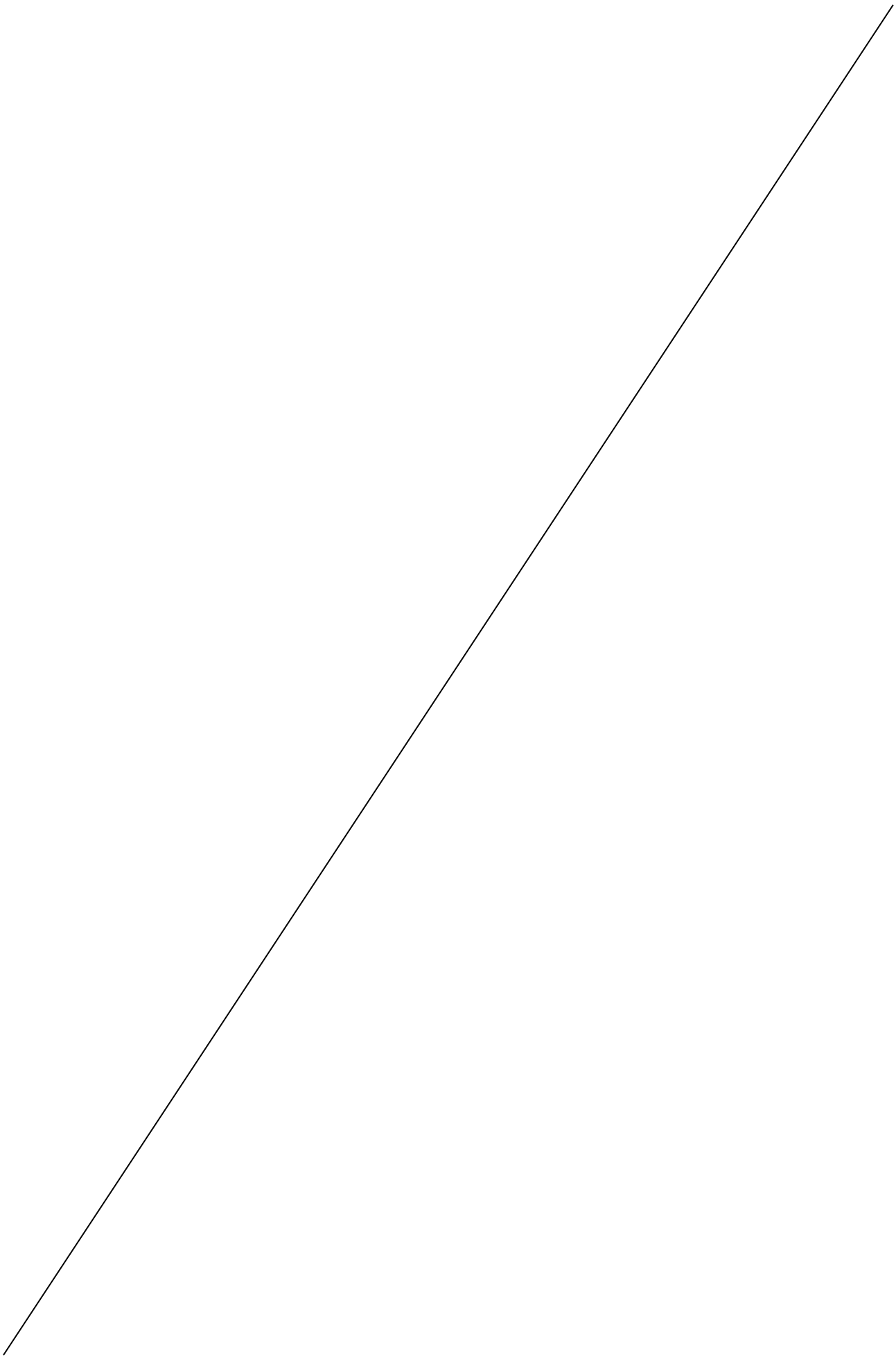
Mme Béatrice BARNAY - Mme Magali DOUHERET - Mme Céline JACQUET - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Sandra OSMAN - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE -
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Cyrille POLITI
Mme PINTO PEREIRA (pouvoir à Mme PAUCHARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Gérard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 25 juin 2026, devenue exécutoire le 30 juin 2026, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord-cadre à bons de commande N° 2504305PR notifié le 22 janvier 2026 à la société YORK pour une durée de 12 mois reconductible trois fois 12 mois pour un montant maximum de 25 000 € HT par période ;

Vu les articles L. 2194-1 et R. 2194-1 du Code de la commande publique relatifs à la modification du marché public,

Le rapporteur expose :

« Un accord cadre à bons de commande de fourniture ayant pour objet la fourniture d'huile à moteur pour les véhicules communautaires et service a été notifié le 22 janvier 2026 à l'entreprise YORK.

Le contexte géopolitique actuel entraîne des difficultés d'acheminement et des surcoûts sur diverses matières premières. L'entreprise titulaire de l'accord-cadre a fait une demande d'intégrer un nouveau BPU afin de tenir compte d'une importante évolution de prix sur plusieurs lignes du BPU initial.

Elle a apporté les justifications nécessaires pour argumenter sur le bien-fondé de sa position.

Considérant la présence d'une clause de réexamen à l'article 16 du cahier des clauses administratives particulières prévoyant notamment la possibilité de faire évoluer les prix lorsque le contexte économique général le justifie, les parties ont convenu d'appliquer une augmentation de 5 % sur tous les prix du bordereau des prix actuel nécessitant ainsi une modification du contrat initial.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Madame la Présidente ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n°1 relative à l'accord cadres à bons de commande 2504305PR. Cette modification n'a pas d'incidence financière sur le montant annuel maximum prévu initialement.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification N°1 avec l'entreprise YORK SAS, dont le siège social est situé 1394 Avenue De Draguignan ZI de Toulon Est, 83130 LA GARDE et ayant pour objet l'augmentation de 5% sur le bordereau des prix initialement prévu ;

- d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal ou annexes.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 4 novembre 2026
et publié, affiché ou notifié le 4 novembre 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,
Gérard DURAND



Accord cadre 20044DSF

Modification de marché N° 1 [1]

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

B - Identification du titulaire du marché public

YORK
1394 AVENUE DE DRAGUIGNAN - ZI DE TOULON EST
83130 LA GARDE
marchespublics@york-lubricants.com
04 94 08 08 44

Numéro de SIRET 803 877 554 00011
Code APE 2059Z
Numéro de TVA intracommunautaire FR50803877554

C - Objet du marché public

Objet du marché public:
2504305PR_Fourniture de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la CUCM – Lot 5 - Fourniture d'huiles et produits lubrifiants

Date de la notification du marché public : 22/01/2026

Durée d'exécution de l'accord-cadre :
L'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2026 (ou à compter de sa notification si celle-ci était postérieure à cette date) jusqu'au 31/12/2026. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Montant initial de l'accord cadre :
Les prestations seront rémunérées application de prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le montant MAXIMUM pour chaque période de l'accord-cadre est défini comme suit :

Maximum HT
25 000,00 €

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

▯ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modification prise en application de l'article R 2194-1 du Code de la commande publique.

Considérant que le contexte géopolitique actuel entraîne des difficultés d'acheminement et des surcoûts sur diverses matières premières. L'entreprise titulaire de l'accord-cadre a fait une demande d'intégrer un nouveau BPU afin de tenir compte d'une importante évolution de prix sur plusieurs lignes du BPU initial.
Le titulaire York a apporté les justifications nécessaires pour argumenter sur le bien-fondé de sa position.

Considérant la présence d'une clause de réexamen à l'article 16 du cahier des clauses administratives particulières prévoyant notamment la possibilité de faire évoluer les prix lorsque le contexte économique général le justifie, les parties ont convenu de procéder d'appliquer une augmentation de 5 % sur tous les prix du Bordereau des prix actuel nécessitant ainsi une modification du contrat initial.

Cette modification n'a pas d'incidence financière sur le montant annuel maximum prévu initialement

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que la Société York. pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou évènements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant.

▯ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre:
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Le nouveau bordereau de prix unitaire implique une augmentation de certains prix sans toutefois faire évoluer le montant maximum annuel de25.000 euros HT.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……..……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.